

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 2 mai 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents :

Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Monsieur Vincent Perron, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 4 avril et séance extraordinaire du 24 avril 2017
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Revenu Québec - Représentants autorisés pour la municipalité
 - 4.4 Proposition d'assurance — Garanties contre les atteintes à l'environnement
 - 4.5 Protocole d'entente entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Dominique
 - 4.6 Achat de la propriété du 1242-1248, rue Principale
 - 4.7 Service des travaux publics - Embauche d'un employé temporaire pour la saison estivale
 - 4.8 Service des travaux publics - Demande au MTQ pour problématique des regards sur la rue Principale
 - 4.9 Achat de plaques d'adresses
 - 4.10 OMH - États financiers 2016
 - 4.11 OMH - Regroupement des offices municipaux
5. **LÉGISLATION :**
 - 5.1 Adoption - Règlement numéro 2017-321 concernant la numérotation des immeubles sur le territoire de la municipalité

5.2 Adoption - Règlement numéro 2017-322 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd

5.3 Avis de motion - Règlement numéro 2017-328 concernant l'acquisition de l'immeuble du 1242-1248, rue Principale au montant de 210 000 \$

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

9.1 Sommaire de la correspondance

10. FINANCE :

10.1 État des revenus et dépenses au 31 mars 2017

10.2 Conciliation des postes aqueduc et égouts

11. DIVERS

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-67

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-68

4.1. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 tel que rédigés et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-69

4.2. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 30 avril 2017 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 13 à 16) : 33 190,57 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0010755 à C0010765 : 11 893,88 \$
- Chèques manuels M0007313 à M0007314 : 85 565,51 \$
- Accès D L1700051 à L1700065 : 36 440,75 \$
- Paiements directs P1700036 à P1700048 : 1 069,58 \$

Déboursés à payer :

- Chèques C0010766 à C0010807 : 69 766,60 \$

Total : 237 926,89 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-70

4.3. REVENU QUÉBEC - REPRÉSENTANTS AUTORISÉS POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE **Clic Revenu** est devenu **Mon dossier** pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renommer les représentants autorisés de la municipalité qui sont responsables des services électroniques auprès de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Christine Massé ainsi que madame Céline Daigneault comme des représentantes autorisées pour la municipalité de Saint-Dominique comme responsables des services électroniques auprès de Revenu Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-71

4.4. PROPOSITION D'ASSURANCE — GARANTIES CONTRE LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la proposition d'assurance que la Mutuelle des municipalités du Québec nous a fait parvenir le 6 avril dernier suite au questionnaire soumis;

CONSIDÉRANT QUE cette garantie s'adresse notamment aux lieux d'enfouissement techniques, aux installations possédant des réservoirs pétroliers, des matières dangereuses;

CONSIDÉRANT les coûts relatifs à cette protection supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE ne pas donner suite à cette proposition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-72

4.5. PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-73

4.6. ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DU 1242-1248, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE cette propriété a fait l'objet d'une évaluation par une firme agréée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire accepte ladite évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à déposer une offre d'achat pour la propriété du 1242-1248, rue Principale, au montant de 210 000 \$, le tout conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-74

4.7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité grossit et la charge de travail aussi;

CONSIDÉRANT les vacances estivales des employés affectés au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'embauche d'un employé temporaire pour la saison estivale, celui-ci sera particulièrement affecté à l'entretien des gazons, préparation des surfaces aux loisirs, l'entretien paysager.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à cette embauche avaient été prévues lors de l'adoption du budget 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-75

4.8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DEMANDE AU MTQ POUR PROBLÉMATIQUE DES REGARDS SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été faites auprès du ministère et que celles-ci demeurent sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE la problématique des regards (pluviaux et sanitaires) sur la route 137 est un irritant majeur pour les riverains vu le claquement incessant;

CONSIDÉRANT QUE les têtes des regards ne sont pas fixées solidement risquant ainsi le basculement;

CONSIDÉRANT QUE selon notre expertise, une des composantes importantes n'a pas été installée sur la partie supérieure de ces derniers;

CONSIDÉRANT QU'en juin dernier, un technicien en travaux publics du ministère a constaté sur place la problématique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours en attente d'un suivi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QU'une communication soit rapidement établie afin de remédier à la situation et ainsi sécuriser cette route.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-76

4.9. ACHAT DE PLAQUES D'ADRESSES

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat d'environ 300 plaques d'adresses auprès de Martech Inc.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-355-00-649.

ADOPTÉE

4.10. OMH - ÉTATS FINANCIERS 2016

Les états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Dominique sont déposés au conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-77

4.11. OMH - REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les Offices municipaux d'habitation de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu un projet d'entente de regroupement des offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un siège au conseil d'administration du nouvel office;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE RECOMMANDER favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

DE NOMMER monsieur Guy Belhumeur au conseil d'administration provisoire du nouvel office.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-78

5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-321 CONCERNANT LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales, plus particulièrement l'article 67, 5e alinéa;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité installera sous peu, pour des fins d'intérêt et de sécurité publique, des panneaux d'identification montés sur des poteaux localisés près de la route;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2017-321 concernant la numérotation des immeubles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-79

5.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-322 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE TRANSPORT LOURD

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2017-322 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd.

ADOPTÉE

5.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-328 CONCERNANT L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU 1242-1248, RUE PRINCIPALE AU MONTANT DE 210 000 \$

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Josée Beauregard que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-328 concernant l'acquisition de l'immeuble du 1242-1248, rue Principale.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois d'avril 2017 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'avril 2017 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois d'avril 2017 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'avril 2017 est déposé au Conseil.

10. FINANCE :

10.1. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2017

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 mars 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-80

10.2. CONCILIATION DES POSTES AQUEDUC ET ÉGOUTS

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE PRÉSENTER un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 115 993,14 \$ et un surplus cumulé non affecté en égouts de 26 908,64 \$, ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2016 au poste budgétaire surplus général non affecté.

ADOPTÉE

11. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-81

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière